



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
Séance du Lundi 12 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, douze février à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le sept février 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS.

Absents excusés : Bertrand FOPPA, Vanessa VIALETTES, Bertrand ALEXANDRE, Eve PUJADE.

Secrétaire de séance :

Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	7	0	7

N°2024-01-03

5.7.6

Approbation des statuts du SMRP Vère-Lézert

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 novembre 2023, il avait été délibéré sur l'approbation des nouveaux statuts du SMRP.

Ces derniers ont été invalidés par la Préfecture et ont été modifiés et à nouveau soumis au vote en date du 6 décembre 2023.

En tant que membres du SMRP, la commune de Sainte-Croix doit à son tour se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts.

Les élus échangent sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **PREND acte du vote du conseil syndical du SMRP Vère Lézert** qui valide les nouveaux statuts.
- ✓ **RAPPELLE sa position** favorable à une prise en compte des coûts d'investissement et d'entretien des bâtiments scolaires dans le calcul de la participation annuelle de chaque commune au fonctionnement de nos écoles.
- ✓ **PREND acte que cette position est minoritaire au sein du conseil syndical** et que demain comme aujourd'hui la charge d'investissement dans les locaux scolaires sera assumée par la seule commune d'implantation de l'équipement. Pour rappel la charge résiduelle des travaux de rénovation réalisés sur l'école de Ste-Croix en 2018 est de 125000 € HT. La participation et le portage 3CS (frais financiers) ne sont pas valorisés dans ce chiffrage.
- ✓ **FAIT la demande expresse d'intégration des coûts d'entretien réguliers des bâtiments scolaires** (petites réparations, peintures, nettoyages ...), effectués aujourd'hui par le personnel des communes et pris en charge à 100% par le budget de la commune d'implantation de l'école, au calcul du coût de fonctionnement global faisant l'objet d'une répartition entre communes selon notre clé de répartition (nombre d'enfants / commune). Cela soit par gestion

directe du dit petit entretien soit par rétrocession des salaires et fournitures payés par la commune.

- ✓ **DEMANDE également l'engagement formel du conseil syndical à maintenir l'unique accueil de garderie à Ste-Croix** même s'il venait à y avoir une fermeture de classe.
- ✓ **AJOURNE son vote sur les nouveaux statuts du SMRP Vère-Lézert.** Celui-ci aura lieu après réponse du conseil syndical aux questions ci-dessus et impérativement avant le 6 mars 2024. Sans retour du conseil syndical du SMRP Vère-Lézert, ce vote sera négatif.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



La Secrétaire de séance
Nathalie CALMELS

